

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 25 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'EYMOUTIERS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2025

Présents : Mélanie PLAZANET, Philippe SIMON, Patricia LOURADOUR, Frédéric SUDRON, Christine CHABANAT, Patrick MALET, Jean RIBOULET, Dominique MONVILLE, Laurent DELEFOSSE, Hélène LEVENTOUX, Richard GORA, Thibaut VACHER.

Absents représentés :

François DELCLOY a donné pouvoir à Jean RIBOULET,  
Isabel SIMON a donné pouvoir à Christine CHABANAT,  
Juliana COLIN a donné pouvoir à Patrick MALET,  
Elise LEVET a donné pouvoir à Laurent DELEFOSSE,  
Emmanuelle CHENIER a donné pouvoir à Mélanie PLAZANET.

Monsieur Frédéric SUDRON a été élu secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés
18	12	5

Madame le Maire demande l'ajout d'une motion contre les violences dans la vie publique. Le Conseil municipal approuve cet ajout.

---

**ORDRE DU JOUR**

---

**CONSEIL MUNICIPAL**

- Procès-verbal du 14 janvier 2025
- Procès-verbal du 17 février 2025

**COMPTABILITE**

- Comptes de gestion et comptes administratifs 2024

**FORET COMMUNALE**

- Investissement 2025

**INTERCOMMUNALITE**

- Conventions délégation eau et assainissement

**DIVERS**

- Musée des minéraux – Saison 2025
- Motion contre les violences dans la vie publique

**D2025-15 en date du 25 mars 2025 portant approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 14 janvier 2025 :**

Madame le Maire rappelle les délibérations prises lors du Conseil municipal du 14 janvier 2025 :

**RECAPITULATIF**

D2025-01 en date du 14 janvier 2025 portant approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 10 décembre 2024

D2025-02 en date du 14 janvier 2025 portant approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 23 décembre 2024

D2025-03 en date du 14 janvier 2025 portant approbation de la décision modificative n°5 au budget Eau 2024

D2025-04 en date du 14 janvier 2025 portant remise en location du pavillon de la piscine

D2025-05 en date du 14 janvier 2025 portant approbation des avenants n°1 et 2 du marché de déconstruction des immeubles 10, 12 et 14 Rue de la République

D2025-06 en date du 14 janvier 2025 portant approbation de l'achat du bâtiment du Musée des minéraux

Lecture faite du projet de procès-verbal du Conseil municipal du 14 janvier 2025, aucune remarque n'ayant été formulée, le Conseil municipal :

- Approuve le procès-verbal du Conseil municipal du 14 janvier 2025.

*La délibération est approuvée à l'unanimité (17 voix).*

**D2025-16 en date du 25 mars 2025 portant approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 17 février 2025 :**

Madame le Maire rappelle les délibérations prises lors du Conseil municipal du 17 février 2025 :

**RECAPITULATIF**

D2025-07 en date du 17 février 2025 portant régularisation de l'emprise de la route forestière de Souffrangeas  
D2025-08 en date du 17 février 2025 portant approbation de la convention LIFE Wild Bees avec le PNR Millevalches en Limousin

D2025-09 en date du 17 février 2025 portant mise à jour de la demande de subvention dans le cadre des travaux de rénovation intérieure de l'aile de la Mairie

D2025-10 en date du 17 février 2025 portant tarif de vente du bois communal bord de route au budget chaufferie

D2025-11 en date du 17 février 2025 approuvant le recrutement d'agents contractuels pour faire face à besoins temporaires, saisonniers ou de remplacement

D2025-12 en date du 17 février 2025 portant refus de la primarisation des écoles maternelles et élémentaires Joséphine Baker

D2025-13 en date du 17 février 2025 portant modification du règlement du cimetière

D2025-14 en date du 17 février 2025 portant désignation d'un référent forêt dans le cadre de la Charte forestière du territoire du PNR Millevalches en Limousin

Lecture faite du projet de procès-verbal du Conseil municipal du 17 février 2025, et aucune remarque n'ayant été formulée, le Conseil municipal :

- Approuve le procès-verbal du Conseil municipal du 17 février 2025.

*La délibération est approuvée à l'unanimité (17 voix).*

*A 19h05, Madame le Maire constate l'arrivée de M. Patrick BRUN.*

Présents : Mélanie PLAZANET, Philippe SIMON, Patricia LOURADOUR, Frédéric SUDRON, Christine CHABANAT, Patrick MALET, Patrick BRUN, Jean RIBOULET, Dominique MONVILLE, Laurent DELEFOSSE, Hélène LEVENTOUX, Richard GORA, Thibaut VACHER.

Absents représentés :

François DELCLOY a donné pouvoir à Jean RIBOULET,  
Isabel SIMON a donné pouvoir à Christine CHABANAT,  
Juliana COLIN a donné pouvoir à Patrick MALET,  
Elise LEVET a donné pouvoir à Laurent DELEFOSSE,  
Emmanuelle CHENIER a donné pouvoir à Mélanie PLAZANET.

Monsieur Frédéric SUDRON a été élu secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés
18	13	5

En préambule de la présentation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2024, Madame le Maire introduit son propos :

Cette séance du Conseil municipal est en grande partie consacrée à l'examen des comptes administratifs de l'exercice 2024 mais sera aussi l'occasion de préparer les grands axes pour le budget 2025, présenté lors de la séance du 08 avril 2025.

L'année 2024 a été marquée par de nombreuses incertitudes, conséquences du cumul de diverses crises. Le défi d'une gestion financière rigoureuse a reposé sur :

- Une prudence sur les dépenses imprévues ;
- Une optimisation des dépenses et un regard attentif sur les postes de dépenses importants (ex : étude du SEHV sur les lieux énergivores)
- Et toujours, un soutien actif aux initiatives locales, la poursuite des investissements malgré un cadre financier restreint.

Le fonctionnement de l'exercice 2024 a été impacté entre autres, par l'inflation, l'augmentation des coûts de l'énergie, entre autres, et des reports de facturation d'exercices antérieurs.

Mais l'évolution des charges a pu être contenue tout en maintenant le niveau des services.

A noter :

- La charge salariale qui a été gérée et anticipée avec discernement notamment la hausse du point d'indice non compensée. Les agents ont aussi pu bénéficier en début d'année 2024 d'une prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat pour les soutenir dans la crise économique et

sociale que traversent les Français.

- Les subventions aux associations ont été préservées, voire augmentées afin de les soutenir dans le rôle essentiel qu'elles ont dans le dynamisme d'Eymoutiers et du territoire.
- La culture a elle aussi continué à être soutenue avec le maintien et l'organisation des événements culturels, la poursuite sans baisse du service du cinéma, le redémarrage réussi de la fête locale, le maintien du Musée des Minéraux avec la reprise de la gestion par les services municipaux, le soutien toujours et entier à l'Espace Paul Rebeyrolle, le soutien fort aux nouvelles associations.
- Le niveau des charges de centralité, très conséquentes pour une commune comme Eymoutiers mais importantes pour maintenir son rôle structurant du territoire, a été maintenu (voirie, valorisation du centre bourg, aménagements divers, mise à disposition des salles, écoles maternelle et élémentaire, musées, stades, foires et marchés, événements, soutien aux associations avec adhérents au-delà de la commune, ...)

Dans le même temps, les investissements ont été poursuivis sans faire appel à l'emprunt :

- Fin des travaux sur le réseau d'eau potable et les stations de neutralisation
- Remise au gabarit des pistes de Souffrangeas
- Rénovation extérieure de la Gare de Tramway
- Démolition des 3 immeubles Rue de la République
- Rénovation de gîtes et de logements
- Etude pour la végétalisation des cours d'école
- Etude pour la rénovation de la Collégiale
- Travaux extérieurs de l'ALSH
- Poursuite du changement de l'éclairage public en LED
- Réfections de trottoirs et chemins ruraux
- Agrandissement du cimetière
- ...

Malgré un environnement contraint, grâce à une capacité de résilience et de responsabilité, la qualité de vie, le soutien aux initiatives locales et l'investissement dans l'avenir ont été garantis.

Cet équilibre délicat sera de plus en plus compliqué à l'avenir, mais les efforts seront poursuivis avec une attention particulière notamment sur la phase opérationnelle après les études énergétiques des bâtiments communaux.

#### **D2025-17 en date du 25 mars 2025 portant approbation du compte de gestion 2024 du budget lotissement :**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, des états du passif, des états des restes à recouvrer et des états des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y a pas d'observation à formuler ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 du Budget Lotissement de la Condamine par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnance, n'appelle ni observation ni réserve.

*La délibération est approuvée à l'unanimité (18 voix).*

**D2025-18 en date du 25 mars 2025 portant approbation du compte administratif 2024 du budget lotissement :**

Madame le Maire présente au Conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2024 du Budget Lotissement.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Sous la présidence de M. Patrick BRUN, et hors de présence de Madame le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

1° Donne acte au Maire de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reportés	0,00		0,00		0,00	0,00
Opérations de l'exercice					0,00	0,00
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultats de clôture		0,00		0,00		0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RESULTATS DEFINITIFS		0,00		0,00		0,00

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et les approuve.

*La délibération est approuvée à l'unanimité (16 voix).*

**D2025-19 en date du 25 mars 2025 portant approbation du compte de gestion 2024 du budget Cinéma :**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, des états du passif, des états des restes à recouvrer et des états des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y a pas d'observation à formuler ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 du Budget Cinéma par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnance, n'appelle ni observation ni réserve.

*La délibération est approuvée à l'unanimité (18 voix).*

**D2025-20 en date du 25 mars 2025 portant approbation du compte administratif 2024 du budget Cinéma :**

Madame le Maire présente au Conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2024 du Budget Cinéma.

### Dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	CA2023	BP2024	CA2024	Variation	Variation 23/24 (%)
Chapitre 011 – Charges à caractère général	50 476,35	57 270,00	55 998,71	5 522,36	10,94
Chapitre 012 – Charges de personnel	40 491,00	47 091,00	41 980,50	1 489,50	3,68
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	298,34	500,00	300,59	2,25	0,75
Chapitre 66 – Charges financières	0	10,00	0	0	0
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>91 265,69</b>	<b>104 871,00</b>	<b>98 279,80</b>	<b>7 014,11</b>	<b>11,94</b>
Chapitre 042 – Opérations d'ordre	6 909,00	6 552,30	6 552,30	356,70	5,16
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>98 174,69</b>	<b>111 423,30</b>	<b>104 832,10</b>	<b>6 657,41</b>	<b>6,78</b>

#### **Chapitre 011 – Charges à caractère général**

Augmentation de l'électricité (+ 20%)

Changement du brûleur (2321 €)

Installation de la fibre (980€)

#### **Chapitre 012 – Charges de personnel**

Augmentation des charges et de la valeur du point d'indice

### Recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	CA2023	BP2024	CA2024	Variation	Variation 23/24 (%)
Chapitre 70 – Vente de produits, prestations de service	43 537,45	35 000,00	36 816,38	- 6 721,07	- 15,44
Chapitre 74 – Dotations et participations	13 175,03	11 000,00	10 26,13	- 2 248,90	-17,07
Chapitre 75 – Autres charges de gestion courante	5		0		
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	50 000,00	58 179,38	57 200,00	7 200,00	14,40
Excédent reporté 002		7 273,92			
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>106 717,48</b>	<b>111 453,30</b>	<b>104 942,51</b>	<b>1 774,91</b>	<b>-1,66</b>

#### **Chapitre 70 – Vente de produits**

2023 = 9115 entrées

2024 = 8876 entrées

Mme Louradour précise que la baisse de recettes relatives aux entrées n'est pas significative puisque les ventes d'abonnement sont par ailleurs en augmentation.

M. Malet relève le travail effectué auprès des élèves des écoles et du collège.

Mme Louradour indique que le Festival Horizon Vert se déroulera du 09 au 15 avril, et rappelle que la commission cinéma est une des commissions ouvertes à la population, qu'elle fonctionne bien et qu'un règlement de fonctionnement sera à prévoir à l'avenir.

#### **Chapitre 74 – Dotations et participations**

Prime CNC calculée sur les entrées payantes des films labellisés Art et Essai et les animations proposées.

Prime CNC 2023 => basée sur les entrées entre 2021 et juin 2022

Prime CNC 2024 => basée sur les entrées entre juin 2022 et juillet 2023

Mme Louradour précise l'importance, dans le choix de la programmation, à accorder une vigilance sur les films labellisés « Art et Essai » afin de ne pas trop faire diminuer la prime CNC.

## Investissement

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024 CINEMA JEAN GABIN

Intitulé	BP24	CA 2024	COMMENTAIRES
001 - Déficit			
1641 - Emprunt - capital			
020 - Dépenses imprévues			
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	139 726,77	4 954,00	châssis présentoir affiches + passage Dolby 7.1
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>139 726,77</b>	<b>4 954,00</b>	

<u>RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024 CINEMA JEAN GABIN</u>			
Intitulé	BP24	CA24	COMMENTAIRES
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé			
Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections	6 552,30	6 552,30	Amortissements
001 - excédent de d'investissement reporté	133 173,87		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>139 726,17</b>	<b>6 552,30</b>	

### Personnel

Pas de personnel direct // frais de personnel facturés par le budget communal.

### Dette

Pas d'emprunt en cours.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Sous la présidence de M. Patrick BRUN, et hors de présence de Madame le Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré :

1° Donne acte au Maire de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

### **BUDGET CINEMA JEAN GABIN**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reportés	0,00	7 273,92	0,00	133 173,87	0,00	140 447,79
Opérations de l'exercice	104 832,10	104 942,51	4 954,00	6 552,30	109 786,10	111 494,81
<b>TOTAUX</b>	<b>104 832,10</b>	<b>112 216,43</b>	<b>4 954,00</b>	<b>139 726,17</b>	<b>109 786,10</b>	<b>251 942,60</b>
Résultats de clôture		7 384,33		134 772,17		142 156,50
Restes à réaliser	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>104 832,10</b>	<b>112 216,43</b>	<b>4 954,00</b>	<b>139 726,17</b>	<b>109 786,10</b>	<b>251 942,60</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>7 384,33</b>		<b>134 772,17</b>		<b>142 156,50</b>

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et les approuve.

*La délibération est approuvée à l'unanimité (16 voix).*

### **D2025-21 en date du 25 mars 2025 portant approbation du compte de gestion 2024 du budget Chaufferie :**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de

gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, des états du passif, des états des restes à recouvrer et des états des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y a pas d'observation à formuler ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 du Budget Chaufferie par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnance, n'appelle ni observation ni réserve.

*La délibération est approuvée à l'unanimité (18 voix).*

**D2025-22 en date du 25 mars 2025 portant approbation du compte administratif 2024 du budget Chaufferie :**

Madame le Maire présente au Conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2024 du Budget Chaufferie.

Dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	CA2023	BP2024	CA2024	Variation	Variation 23/24 (%)
Chapitre 011 – Charges à caractère général	20 564,36	81 251,82	54 925,48	34 361,12	167,09
Chapitre 012 – Charges de personnel	8 545,38	10 500,00	10 836,79	2 291,41	26,81
Chapitre 66 – Charges financières	4 485,95	5 000,00	4 181,35	-304,60	-6,79
Chapitre 67– Charges exceptionnelles	0	1 500,00	0	0	0
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	0	27 905,84	0	0	0
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>33 595,69</b>	<b>126 157,66</b>	<b>69 943,62</b>	<b>36 347,93</b>	<b>108,19</b>
Chapitre 042 – Opérations d'ordre	46 699,00	46 699,00	46 699,00	0	0
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>80 294,69</b>	<b>172 856,66</b>	<b>116 642,62</b>	<b>36 347,93</b>	<b>45,27</b>

**Chapitre 011 – Charges à caractère général**

Eau – Electricité – Fioul = 12 483 €

Réparations Merlo = 14 319,90 €

Réparations brûleur + motoréducteur + nettoyage cendrier + réfractaire + batardeau = 12 944,77 €

Recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	CA2023	BP2024	CA2024	Variation	Variation 23/24 (%)
Chapitre 70 – Vente de produits, prestations de service	78 341,19	65 000,00	78 133,41	-207,78	0,27
Chapitre 75 – Autres charges de gestion courante	0	0	661,20		
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	5 072,80	0	0		
Excédent reporté 002		60 620,86			
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>83 413,99</b>	<b>125 620,86</b>	<b>78 794,61</b>	<b>-4 619,38</b>	<b>-5,54</b>
Chapitre 042 – Opérations d'ordre	47 235,80	47 235,80	47 235,80	0	0
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>130 649,79</b>	<b>172 856,66</b>	<b>126 030,41</b>	<b>-4 619,39</b>	<b>-3,54</b>

## Investissement

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024 CHAUFFERIE

Intitulé	BP24	CA24	COMMENTAIRE
1641 – Emprunt – capital	18 500,00	18 233,32	Remboursement du capital des emprunts
<u>Chapitre 23 – Autres immobilisations corporelles</u>	17 738,08	–	
<u>Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert en sections</u>	47 235,80	47 235,80	Amortissements
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>83 473,88</b>	<b>65 469,12</b>	

### RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024 CHAUFFERIE

Intitulé	BP24	CA24	COMMENTAIRE
Chapitre 021 – Virement de la section d'exploitation	27 905,84		
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert en sections	46 699,00	46 699,00	Amortissements
001 – Excédent antérieur reporté	8 869,04		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>83 473,88</b>	<b>46 699,00</b>	

## Personnel

Pas de personnel direct // frais de personnel facturés par le budget communal.

## Dette

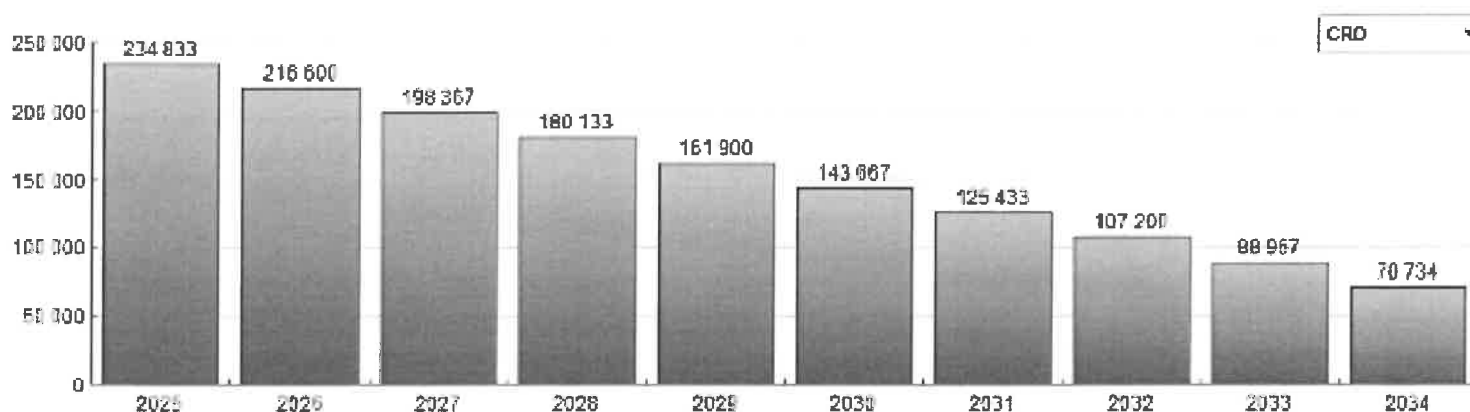
2 emprunts sont en cours :

MATERIELS POUR CHARGEMENT ET TRANSPORT DES PLAQUETTES BOIS DESTINEES A LA CHAUFFERIE (2019) = 48 500 € sur 15 ans – dernière échéance 25/10/2034

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT CHAUFFERIE BOIS (2018) = 300 000 € sur 20 ans – dernière échéance 25/06/2038

Capital restant dû (capital + intérêts) sur 10 ans :

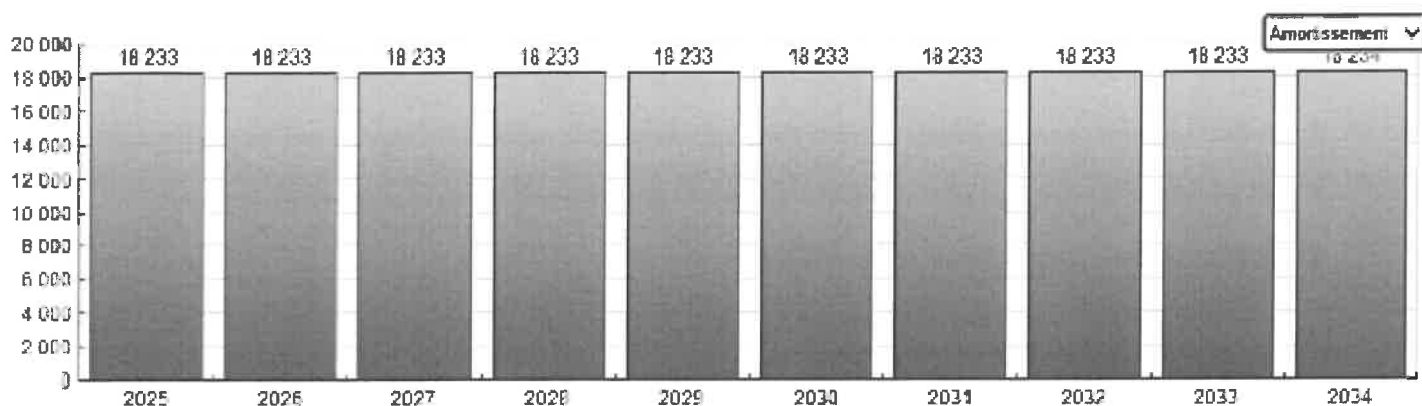
### 0003 - CHAUFFERIE BOIS ET RESEAU E CHALEUR - Exercice 2026





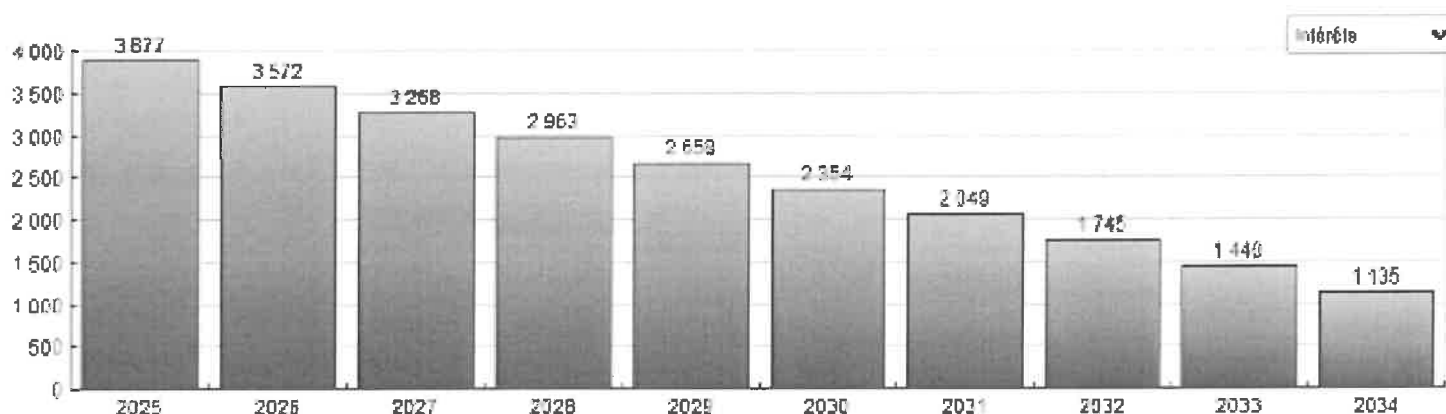
Capital (1641) sur 10 ans :

**0003 - CHAUFFERIE BOIS ET RESEAU D E CHALEUR - Exercice 2025**



Intérêts (66111) sur 10 ans :

**0003 - CHAUFFERIE BOIS ET RESEAU D E CHALEUR - Exercice 2025**



Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Sous la présidence de M. Patrick BRUN, et hors de présence de Madame le Maire, le Conseil municipal :

1° Donne acte au Maire de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reportés	0,00	60 620,86	0,00	8 869,04	0,00	69 489,90
Opérations de l'exercice	116 192,62	126 030,41	65 469,12	46 699,00	181 661,74	172 729,41
<b>TOTAUX</b>	<b>116 192,62</b>	<b>186 651,27</b>	<b>65 469,12</b>	<b>55 568,04</b>	<b>181 661,74</b>	<b>242 219,31</b>
Résultats de clôture		70 458,65	9 901,08			60 557,57
Restes à réaliser	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>116 192,62</b>	<b>186 651,27</b>	<b>65 469,12</b>	<b>55 568,04</b>	<b>181 661,74</b>	<b>242 219,31</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>70 458,65</b>	<b>9 901,08</b>			<b>60 557,57</b>

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et les approuve.

La délibération est approuvée à l'unanimité (16 voix).

**D2025-23 en date du 25 mars 2025 portant approbation du compte de gestion 2024 du budget Eau :**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, des états du passif, des états des restes à recouvrer et des états des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y a pas d'observation à formuler ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal, avoir en avoir délibéré :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 du Budget Eau par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnance, n'appelle ni observation ni réserve.

La délibération est approuvée à l'unanimité (18 voix).

**D2025-24 en date du 25 mars 2025 portant approbation du compte administratif 2024 du budget Eau :**

Madame le Maire présente au Conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2024 du Budget Eau.

**Dépenses de fonctionnement**

Dépenses de fonctionnement	CA2023	BP2024	CA2024	Variation	Variation 23/24 (%)
Chapitre 011 – Charges à caractère général	87 676,90	89 070,00	88 053,55	376,65	0,43
Chapitre 012 – Charges de personnel	60 457,31	65 000,00	52 943,41	-7 513,90	-12,43
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	0	2 200,00	2 194,02	2 194,02	
Chapitre 66 – Charges financières	15 740,62	21 560,00	21 159,54	5 418,92	34,43
Chapitre 67– Charges exceptionnelles	11 970,54	7 800,00	7 757,39	-4 213,15	-35,20
Chapitre 68 – Dotations aux amortissements et provisions		4 400,00	4 400,00		
Chapitre 014 – Atténuation de produits	21 264,00	54 000,00	52 687,00	31 063,00	143,65
Déficit reporté 002		14 514,12			
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>198 489,37</b>		<b>229 194,91</b>	<b>30 705,54</b>	<b>15,47</b>
Chapitre 042 – Opérations d'ordre	37 432,56	20 026,00	20 026,00	-17 406,56	-46,50
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>235 921,93</b>	<b>278 590,12</b>	<b>249 220,91</b>	<b>13 298,98</b>	<b>5,64</b>

**Chapitre 012 – Charges de personnel**

Moins de temps agents passé sur le service de l'eau

**Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante**

+ 2 194,02 de créances éteintes (effacement de dettes)

**Chapitre 66 – Charges financières**

Montant sous-estimé en 2023 // répercuté en 2024

**Chapitre 67 – Charges exceptionnelles**

Majoration de redevances AELB en 2023 et pas en 2024

**Chapitre 014 – Atténuation de produits**

En 2023, une redevance était mandatée au chapitre 011 // demande de la trésorerie de mandater toutes les redevances AELB à ce chapitre

Recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	CA2023	BP2024	CA2024	Variation	Variation 23/24 (%)
Chapitre 70 – Vente de produits, prestations de service	190 843,02	200 870,00	207 543,13	16 700,11	8,75
Chapitre 75 – Autres charges de gestion courante	288,38	0	0		
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	2 005,77	20 267,35	27,57	1 978,20	-98,62
Chapitre 78 – Provisions pour dépréciation de l'actif circulant	0	3 843,10	3 843,10		
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>193 137,17</b>	<b>224 980,45</b>	<b>211 407,57</b>	<b>18 270,40</b>	<b>9,46</b>
Chapitre 042 – Opérations d'ordre	7 938,79	53 609,67	52 663,09	44 724,30	563,36
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>201 075,96</b>	<b>278 590,12</b>	<b>264 070,66</b>	<b>62 994,70</b>	<b>31,33</b>

Principalement les opérations d'ordre pour les travaux en régie (Fressengeas, Rues des Ursulines et de l'Eycoussinerie) : mandatés en fonctionnement puis titre pour « annuler » les dépenses en fonctionnement (matériel + personnel + fournitures) et mandats d'ordre en investissement pour les intégrer dans l'actif = 45 456,42 €

Dépenses d'investissementDEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024 EAU

Intitulé	RAR2023	BP2024	BP24+ RAR23	CA2024
001 – Déficit		69 880,04	69 880,04	
1641 – Capital des emprunts		15 000,00	15 000,00	15 000,00
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	14 500,00	25 000,00	39 500,00	35 300,68
Chapitre 23 – Immobilisations en cours		351 600,00	351 600,00	128 149,59
<i>Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>		<i>53 609,67</i>	<i>53 609,67</i>	<i>52 663,09</i>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>14 500,00</b>	<b>515 089,71</b>	<b>529 589,71</b>	<b>231 113,36</b>

Les dépenses d'investissement 2024 concernent :

- Le remboursement du capital de l'emprunt = 15 000 €
- L'achat de terrains = 20 800,68 €
- L'achat d'un camion plombier = 14 500 €
- La télégestion = 67 951,08 €
- Adduction Farsac = 44 086,80 €
- Dalle hangar de stockage CO2 = 13 928,85 €
- Reliquats neutra = 2 182,86 €
- Travaux en régie (Fressengeas, rues des Ursulines et de l'Eycoussinerie) = 45 453,42 €

**Total = 231 113,36 €** (178 450,27 dépenses réelles + 52 663,09 de dépenses d'ordre).

## Recettes d'investissement

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024 EAU ET ASSAINISSEMENT</b>				
Intitulé	RAR2023	BP2024	BP24+ RAR 23	CA2024
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé			0,00	0,00
10222 - FCTVA		105 871,46	105 871,46	175 558,94
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	328 927,45	74 764,80	403 692,25	510 365,10
Chapitre 16 - Emprunts et assimilés			0,00	0,00
<i>Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>		<i>20 026,00</i>	20 026,00	<i>20 026,00</i>
<i>001 Excédent d'investissement reporté</i>			0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>328 927,45</b>	<b>200 662,26</b>	<b>529 589,71</b>	<b>705 950,04</b>

Les recettes d'investissement concernent :

- Les soldes des subventions (CD87, Etat, AELB) de la neutralisation = 507 560,10 €
- Acompte CD87 pour la télégestion = 2 805 €
- FCTVA = 175 558,94 €
- Amortissements = 20 026 €

**Total = 705 950,04 €** (685 924,04 € de recettes réelles + 20 026 € de dépenses d'ordre).

### Personnel

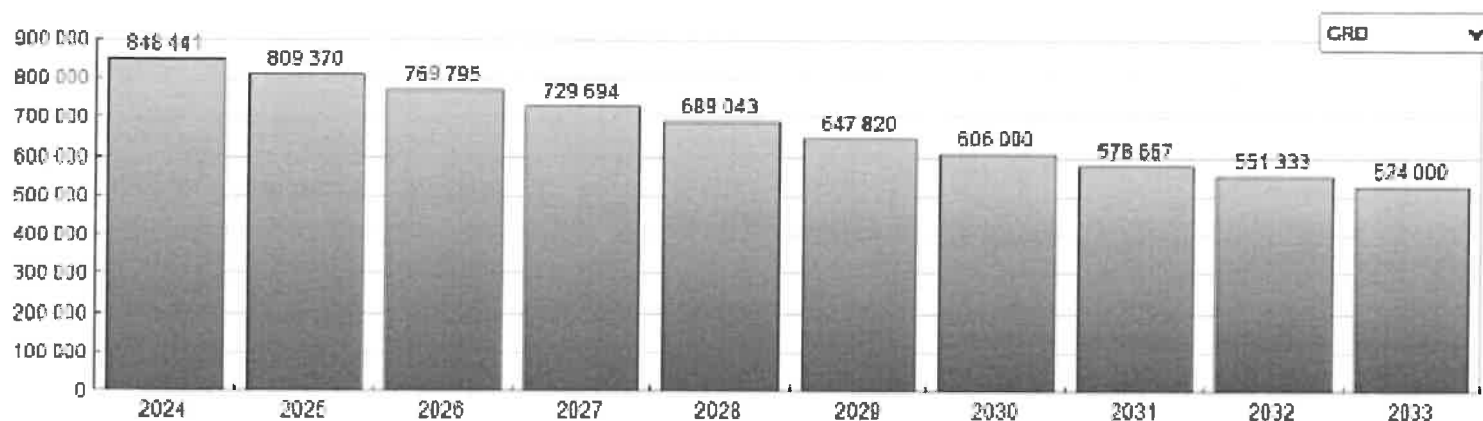
Pas de personnel direct // frais de personnel facturés par le budget communal.

### Dette

NEUTRALISATION ET MISE EN CONFORMITE DES RESEAUX AEP (2022) = 600 000 € sur 40 ans - dernière échéance 01/10/2062.

Capital restant dû (capital + intérêts) sur 10 ans :

#### **0001 - EAU ET ASSAINISSEMENT - Exercice 2024**



*L'emprunt concernant les neutralisations est transféré à la communauté de communes des Portes de Vassivière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.*

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Sous la présidence de M. Patrick BRUN, et hors de présence de Madame le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

1° Donne acte au Maire de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

#### EAU

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reportés	14 514,12		69 880,04		84 394,16	0,00
Opérations de l'exercice	249 220,91	264 076,89	231 113,36	705 950,04	480 334,27	970 026,93
TOTAUX	263 735,03	264 076,89	300 993,40	705 950,04	564 728,43	970 026,93
Résultats de clôture		341,86		404 956,64		405 298,50
Restes à réaliser	0,00	0,00	47 385,96		47 385,96	0,00
TOTAUX CUMULES	263 735,03	264 076,89	348 379,36	705 950,04	612 114,39	970 026,93
RESULTATS DEFINITIFS		341,86		357 570,68		357 912,54

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et les approuve.

*La délibération est approuvée à l'unanimité (16 voix).*

#### **D2025-25 en date du 25 mars 2025 portant approbation du compte de gestion 2024 du budget principal communal :**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, des états du passif, des états des restes à recouvrer et des états des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y a pas d'observation à formuler ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 du Budget principal communal par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnance, n'appelle ni observation ni réserve.

*La délibération est approuvée à l'unanimité (18 voix).*

#### **D2025-26 en date du 25 mars 2025 portant approbation du compte administratif 2024 du budget principal communal :**

Madame le Maire présente au Conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2024 du Budget principal communal.

#### Dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	CA2023	BP 2024	CA2024	Variation	Variation 23/24 (%)
Chapitre 011 – Charges à caractère général	866 449,59	1 106 577,72	1 095 631,34	229 181,75	26,45

Chapitre 012 – Charges de personnel	1 171 726,01	1 235 500,00	1 213 600,98	41 874,97	3,57
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	427 861,37	455 510,17	425 522,82	-2 338,55	-0,55
Chapitre 014 – Atténuation de produits	37 994,00	40 950,00	37 751,00	-243,00	-0,64
Chapitre 66 – Charges financières	61 411,33	71 000,00	60 764,04	-647,29	-1,05
Chapitre 67– Charges exceptionnelles	42,60	1 500,00	0	-42,60	-100
Chapitre 68 – Dotations aux provisions semi-budgétaires	310,00	5 448,00	5448,00	5138,00	+ 1 657,42
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	0	150 000,00	0	0	0
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>2 565 794,90</b>	<b>3 066 485,89</b>	<b>2 838 700,23</b>	<b>272 905,33</b>	<b>+ 10,63</b>
Chapitre 042 – Opérations d'ordre	15 543,00	54 212,00	53 812,00	38 269,00	+ 246
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 581 337,90</b>	<b>3 120 697,89</b>	<b>2 892 530,18</b>	<b>311 192,28</b>	<b>+ 12,06</b>

La différence entre les dépenses réelles de fonctionnement de 2024 et celles de 2023 fait apparaître une variation de + 272 905,33 €. Cependant des précisions doivent être apportées et il est nécessaire de reprendre l'évolution des principaux chapitres pour expliquer cette variation.

Le **chapitre 011 – Charges à caractère générale** comprend notamment

- L'eau et l'assainissement = 12 230,82 € pour 2024 contre 10 425,57 en 2023 ; dont 9 174 € de 2023 mais manque le solde 2024

- Energie-Electricité = 343 474,65 en 2024 contre 234 288,25 € en 2023. Cette augmentation s'explique par le mandatement d'une facture de 51 331,85 € de 2023 pour le Buchou et le reliquat 2022-2023 de Total Energies pour un montant de 14 813,05 €. NB que 21 513 € de factures 2024 seront mandatées sur 2025.

- Les articles Combustibles et Carburants sont stables = 83 469,89 € en 2023 et 68 645,08 € en 2024

- L'article Autres fournitures = 1 777,24 € en 2024 contre 78,16 € en 2023 s'explique par l'achat d'articles pour la boutique du Musée des Minéraux

- Article Fournitures de petit équipement = 26 182,12 en 2024 contre 12 800,98 en 2023 = achat de 6 frigos pour les gîtes 1262,50 + 1476 illuminations + 1308 copeaux pour les jeux du Pré Lanaud + 1747,20 clôture des jardins partagés + 957 panneaux en liège à l'école + stores Mairie + matériel logement Thiollet + matériel gîtes

- Article Autres fournitures = fournitures matériel électrique + enrobé + gazon + panneau cimetière

- Article Contrat des prestations de services = 7421 € de 2023 + loyer Kangoo élec + abonnement 360RDV

- Article Entretien de terrains + taille tilleuls fressengeas + mur camping + mur bellevue

- Article 622 Rémunérations d'intermédiaires : à noter 1790 € de stérilisation de chats

- Article transport 624 : 3060 car jumelage + 2583 transport bois

- Article cotisations (18 332€) : dont 4331 ATEC + 4508 PCC

- Remboursement des frais à la communauté de communes des Portes de Vassivière 6 019,40 €

- Loyer du centre de santé 8 820 €

- Divers services extérieurs : FOL pour périscolaire et vacances = 56 249,56 €

- Taxes foncières = 47 271€

Le **chapitre 012 – Charges de personnel** (1 213 600,98 €) correspond à plus de 42% des dépenses réelles de fonctionnement et est le premier poste de dépenses de la commune.

Il s'agit des rémunérations des titulaires et des non-titulaires et des charges sur rémunérations.

Au 31 décembre 2024, les effectifs de la collectivité sont :

- Nombre d'agents =

- o Nombre d'agents titulaires = 26 (dont 1 temps non complet / 3 temps partiels)

- o Nombre d'agents non titulaires = 6 (4 temps non complets / 2 temps complets)

- Répartition par filière :

- o Filière administrative = 7
- o Filière technique = 25 dont 14 service technique, 3 atsem et périscolaire, 7 à l'entretien des bâtiments (écoles, mairie, cinéma, ...), 1 au cinéma.

o

Le **chapitre 65 – Charges de gestion courante** (425 504,87 €) comprend les indemnités des élus et les charges correspondants, les pertes irrécouvrables et les créances éteintes (15 262,01 € / loyers de la closerie), la cotisation au SDIS (36 370 €), les repas payés au collège et à Sogeres pour l'alimentation des enfants des écoles, des personnels et de l'ALSH, et les subventions versées d'une part aux budgets annexes (CCAS pour 10 000 € et cinéma pour 57 200 €) et les subventions aux associations (39 200 €). L'article 65888 correspond pour 2024 à l'excédent d'assainissement reversé à la Communauté de Communes des Portes de Vassivière à l'occasion du transfert de la compétence assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Les atténuations de produits – Chapitre 014** concernent le reversement du FPIC (37 751 €). Créée par l'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012, le **FPIC** est un mécanisme de **péréquation horizontale** pour le secteur communal.

Il consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées. Les intercommunalités constituent l'échelon de référence, pour la répartition du FPIC.

**Chapitre 66 – Charges financières** correspondent au remboursement des intérêts des emprunts (60 717,39 €). La prévision était juste mais un rappel d'échéance de 2022 non mandatée a généré un manque de crédit pour mandater la dernière échéance 2024 qui devra donc passer sur 2025.

Enfin le **Chapitre 042 – Dotations aux amortissements** (53 812 €) ont fortement augmenté en 2024 du fait de l'amortissement des études qui n'ont pas débouché sur des travaux.

Au vu de cette analyse, il en ressort que les **principaux postes de dépenses** qui figurent de manière récurrente au budget sont en augmentation entre 2023 et 2024. Ces mêmes postes sont appelés à minima à suivre l'inflation, voire à augmenter de manière supérieure (cas des charges de personnel avec l'augmentation de la CNRACL).

#### Recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	CA2023	BP 2024	CA2024	Variation	Variation 23/24 (%)
Chapitre 70 – Vente de produits, prestations de service	518 909,57	293 500,00	429 439,85	-89 469,72	-17,24
Chapitre 73 – Impôts et taxes	435 840,70	405 000,00	425 183,57	-10 657,13	-2,45
Chapitre 731 – Impositions directes	1 156 499,65	1 214 934,00	1 221 103,50	64 603,85	5,59
Chapitre 74 – Dotations, subventions, et participations	822 054,10	855 710,00	874 690,16	52 636,06	6,40
Chapitre 75 – Autres charges de gestion courante	142 016,26	122 000,00	167 885,26	25 869,00	18,21
Chapitre 013 – Atténuation de charges	12 665,35	7 321,00	8 591,00	4 074,35	32,17
Chapitre 76 – Produits financiers	0	60,00	117,86	117,86	
Chapitre 77 – Mandats annulés sur exercices antérieurs	16 480,74	5 000,00	2 396,93	14 083,81	-85,45
Chapitre 78 – Provisions pour dépréciation d'actifs circulants	0	5 310,00	5 310,00	0	0
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>3 104 466,37</b>	<b>3 120 575,15</b>	<b>3 134 718,18</b>	<b>30 374,50</b>	<b>0,97</b>
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	122,74	122,74	122,74	
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>3 104 466,37</b>	<b>3 120 697,89</b>	<b>3 134 840,87</b>	<b>53 047,08</b>	<b>1,70</b>

Chapitre 70 : - de vente de bois (-120 638,83€)

Chapitre 73 : - de DMTO (-10 923,57€)

**Chapitre 731** : augmentation des bases des taxes (+ 62 888)

**Chapitre 74** : augmentation DGF DSR et compensation taxe foncière

**Chapitre 75** : charges des locations et trop perçus divers

### OPERATIONS D'INVESTISSEMENT ET SITUATION DE LA DETTE

La commune a réalisé **953 382,56 €** de dépenses d'investissement (953 259,82 € d'opérations réelles + 122,74 € d'opérations d'ordre).

Les dépenses d'équipement varient d'une année sur l'autre puisqu'elles traduisent l'aboutissement des projets menés. Elles s'élèvent à **743 498,62 €**, soit un taux d'exécution de 37%.

Code	Libellé	Budget dépense	Réalisé dépense	%réa	Budget recette	Réalisé recette	%réa
032	ACTIVITES FORESTIERES	57 199,30	25 902,57	45.28	90 497,39	32 438,82	35.85
033	AMENAGEMENT BOURG CENTRE	0,00	0,00		0,00	7 450,00	
035	VIEUX COLLEGE	0,00	22 396,82		0,00	22 202,00	
037	REFECTION ECLAIRAGE PUBLIC	60 000,00	0,00		23 227,22	0,00	
039	ALSH - PAVILLON CENTRALE BUCHOU	15 823,66	21 222,48	134.12	60 010,00	53 541,67	89.22
121	COLLEGIALE	4 400,00	0,00		0,00	0,00	
122	GROUPE SCOLAIRE PRIMAIRE MATERNELLE	0,00	18 074,21		0,00	0,00	
124	VOIRIE	0,00	0,00		28 000,00	28 554,00	101.98
138	CIMETIERE	31 108,45	30 289,20	97.37	0,00	0,00	
140	NUMEROTATION VILLAGES PLAQUE RUES	0,00	0,00		0,00	2 590,14	
141	TERRITOIRE ENGAGEMENT	8 808,00	8 808,00	100	0,00	0,00	
142	GARE DE TRAMWAY - EXTERIEUR	0,00	0,00		96 450,00	0,00	
143	SKATEPARK	0,00	508,86		16 493,00	3 600,00	21.83
144	ACQUISITION DE TERRAINS	40 000,00	5 501,60	13.75	0,00	0,00	
145	AMENAGEMENT EXTERIEURS - BORDS VIENNE	200 000,00	0,00		96 000,00	0,00	
146	ETUDE THERMIQUE ECOLE MATERNELLE	6 220,46	0,00		2 220,66	0,00	
147	RENOVATION BATIMENTS COMMUNAUX	1 445,57	1 445,57	100	0,00	0,00	
148	MATERIEL INFORMATIQUE ECOLE	0,00	4 674,00		0,00	0,00	
149	ECLAIRAGE LED	0,00	8 425,68		0,00	1 891,86	
152	RENOVATION + REAMENAGEMENT INTERIEUR VX COLLEGE	320 000,00	12 444,00	3.89	180 000,00	22 010,56	12.23
153	REMISE AU GABARIT PISTES SOUFFRANGEAS BETHE	430 000,00	342 920,54	79.75	240 793,59	0,00	
154	TRAVAUX EXTERIEURS GARE DE TRAMWAY	193 629,60	89 338,75	46.14	0,00	0,00	
155	ETUDE RESTAURATION COLLEGIALE	60 000,00	23 115,76	38.53	20 000,00	0,00	
156	MATERIEL 2024	9 856,80	21 380,01	216.91	0,00	0,00	
157	TERRAIN DOULAYE	0,00	38 504,82		0,00	0,00	
158	DEMOLITION RUE DE LA REPUBLIQUE	120 000,00	29 306,75	24.42	105 000,00	5 990,40	5.71
159	RUE DES URSULINES	12 176,33	0,00		0,00	0,00	
160	GRVC 2024	207 800,00	13 764,00	6.62	65 600,00	0,00	
161	RENFORCEMENT DE CHAUSSEES	36 546,00	20 658,00	56.53	6 050,00	0,00	
162	GITES DU BUCHOU	6 162,56	0,00		1 200,00	0,00	
163	ECLAIRAGE PUBLIC LACHAUD SAINT CLAIR	8 094,09	0,00		3 477,33	0,00	



164	SSI MAIRIE	21 101,10	0,00		3 500,00	0,00	
165	CAMPING	3 681,00	0,00		0,00	0,00	
166	VEGETALISATION DES COURS D'ECOLE	12 500,00	3 780,00	30.24	10 000,00	0,00	
167	APPARTEMENTS PMR CCPV	60 000,00	0,00		0,00	0,00	
168	TENNIS	63 000,00	0,00		21 000,00	0,00	
169	CLOSERIE	20 000,00	0,00		0,00	0,00	
170	BUSTE RELIQUAIRE	0,00	1 037,00		0,00	0,00	
<b>TOTAL</b>		<b>2 009 552,92</b>	<b>743 498,62</b>	<b>37,00</b>	<b>1 069 519,19</b>	<b>180 269,45</b>	<b>16,86</b>

Les recettes d'investissement s'élèvent à **686 028,11 €** (632 216,11 € d'opérations réelles + 53 812 € d'opérations d'ordre).

Recettes d'investissement :

Excédent de fonctionnement 2023 :	386 432,65 €
FCTVA :	64 154,77 €
Subventions d'équipement :	180 269,45 €
Taxe d'aménagement :	1 059,24 €
Opérations d'ordre :	54 112,00 €
<b>Total :</b>	<b>686 028,11 €</b>

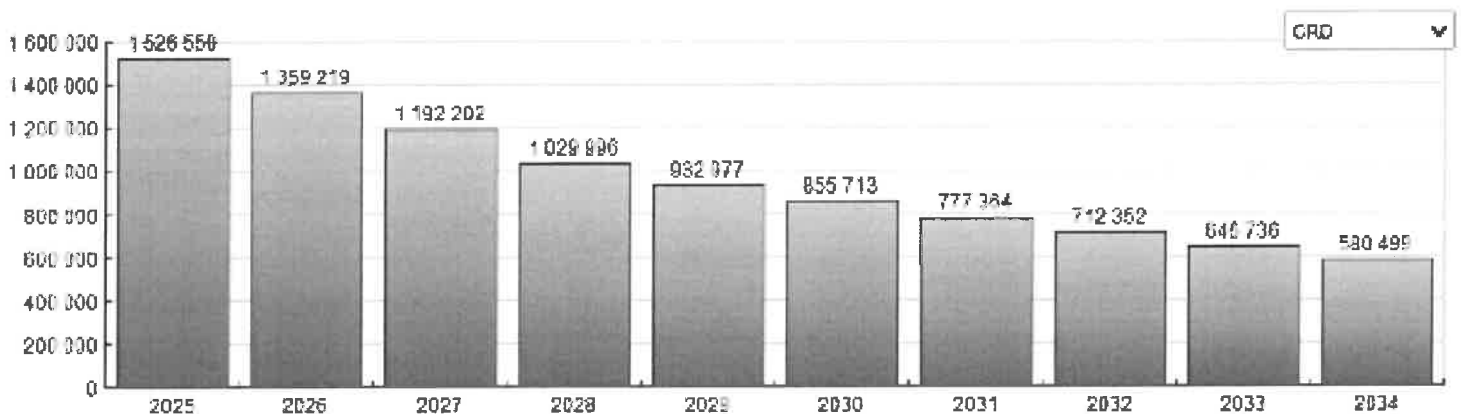
Soit un déficit cumulé d'investissement de 267 354,45

### DETTE

La commune d'Eymoutiers n'a pas contracté d'emprunt en 2024.

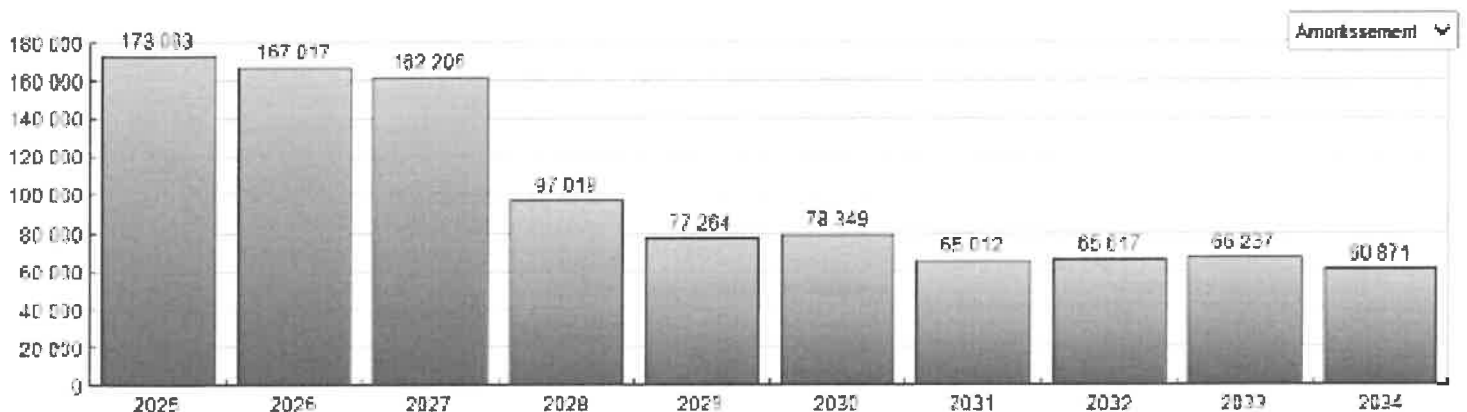
Le capital restant dû (capital + intérêts) sur 10 ans :

#### 0006 - BUDGET COMMUNAL - Exercice 2025



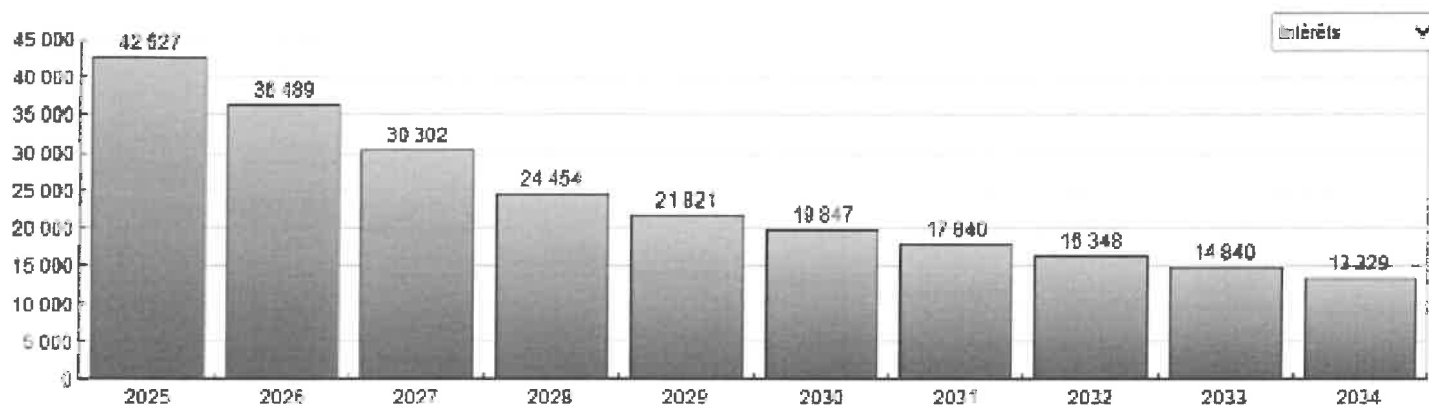
Capital des emprunts (1641) sur 10 ans :

#### 0006 - BUDGET COMMUNAL - Exercice 2025



Intérêts des emprunts (66111) sur 10 ans :

**0006 - BUDGET COMMUNAL - Exercice 2025**



La commune est engagée sur 19 emprunts (budget communal) :

- MAISON CHVAL (2022) = 130 000 € sur 12 ans – dernière échéance 30/04/2034
- TRAVAUX D'INVESTISSEMENT (2001) = 335 380 € sur 25 ans – dernière échéance 01/03/2027
- RESERVE FONCIERE DE LA CONDAMINE (2003) = 49 135 € sur 25 ans – dernière échéance 01/05/2028
- RESTAURATION DE LA COLLEGIALE (2003) = 100 000 € sur 40 ans – dernière échéance 01/06/2043
- PISTES ET REBOISEMENT SOUFFRANGEAS (2005) = 58 000 € sur 20 ans – dernière échéance 01/01/2025
- ALLEES DU CIMETIERE (2006) = 90 000 € sur 20 ans – dernière échéance 25/12/2026
- TRAVAUX D'INVESTISSEMENT (2007) = 200 000 € sur 20 ans – dernière échéance 25/04/2027
- CARREFOUR DE LA TOUR D'AYEN (2007) = 120 000 € sur 20 ans – dernière échéance 01/11/2027
- ACQUISITION TERRAIN CHAMPEAU (2008) = 100 000 € sur 20 ans – dernière échéance 25/01/2028
- INVESTISSEMENT VOIRIE (2008) = 200 000 € sur 20 ans – dernière échéance 31/12/2028
- TRAVAUX D'AMENAGEMENT PLACE STALINGRAD (2009) = 300 000 € sur 30 ans – dernière échéance 01/02/2039
- TRAVAUX D'INVESTISSEMENT (2010) = 200 000 € sur 20 ans – dernière échéance 25/05/2030
- TRAVAUX D'INVESTISSEMENT (2012) = 300 000 € sur 25 ans – dernière échéance 01/05/2027
- TRAVAUX D'INVESTISSEMENT (2017) = 150 000 € sur 20 ans – dernière échéance 25/12/2037
- TRAVAUX D'INVESTISSEMENT (2018) = 150 000 € sur 20 ans – dernière échéance 01/01/2039
- RENOVATION DU GROUPE SCOLAIRE (2019) = 550 000 € sur 40 ans – dernière échéance 01/06/2059
- TRAVAUX D'INVESTISSEMENT (2019) = 100 000 € sur 20 ans – dernière échéance 31/12/2039
- TRAVAUX D'INVESTISSEMENT (2005) = 100 000 € sur 20 ans – dernière échéance 16/06/2025
- TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA COLLEGIALE = 172 000 € sur 30 ans – dernière échéance 15/08/2034

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Sous la présidence de M. Patrick BRUN, et hors de présence de Madame le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

1° Donne acte au Maire de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reportés	0,00	211 740,15	163 474,43		163 474,43	211 740,15
Opérations de l'exercice	2 892 530,18	3 134 840,87	946 857,01	686 028,11	3 839 387,19	3 820 868,98
<b>TOTAUX</b>	<b>2 892 530,18</b>	<b>3 346 581,02</b>	<b>1 110 331,44</b>	<b>686 028,11</b>	<b>4 002 861,62</b>	<b>4 032 609,13</b>
Résultats de clôture		454 050,84	424 303,33			29 747,51
Restes à réaliser	0,00	0,00	487 952,27	483 654,20	487 952,27	483 654,20
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>2 892 530,18</b>	<b>3 346 581,02</b>	<b>1 598 283,71</b>	<b>1 169 682,31</b>	<b>4 490 813,89</b>	<b>4 516 263,33</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>454 050,84</b>	<b>428 601,40</b>			<b>25 449,44</b>

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et les approuver.

*La délibération est approuvée à l'unanimité (16 voix).*

A vu des éléments présentés, Madame le Maire présente la capacité d'autofinancement (CAF) et l'analyse de la dette :

La CAF brute est égale à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles.

**CAF brute : 3 134 718,18 – 2 838 700,23 = 296 017,95 €**

La CAF nette est la différence entre la CAF brute et les remboursements du capital de la dette. Elle permet d'évaluer la capacité de la collectivité à financer une partie de ses investissements sans recourir à l'emprunt.

Compte-tenu des données présentées, l'autofinancement est estimé à

**CAF nette : 296 017,95 – 174 290,91 = 121 727,04 €**

La commune a environ 1 700 000 € de dette soit 807 € / habitant.

L'annuité représente 282 000 € soit 134 € / habitant.

La capacité de désendettement de la commune est de 3 ans si toute la CAF est mobilisée.

Au niveau du montage budgétaire 2025, les informations suivantes sont à prendre en considération :

Pour les recettes :

- Inquiétude sur les dotations de l'Etat (projection d'une baisse de 1500 € sur la DGF selon les prévisions de l'AMF)
- Augmentation des bases fiscales de 1,7%
- Etude de nouvelles taxes (résidences secondaires, logements vacants, ...), applicables en 2026

Pour les dépenses :

- Augmentation des cotisations CNRACL et du RIFSEEP
- Inflation prévue inférieure à 2%
- Frais de gardiennage de l'ONF à hauteur de 90 000 € en retard de facturation + ceux de 2025
- Impact sur la trésorerie du transfert des compétences eau et assainissement
- Les 30 ans de l'Espace Paul Rebeyrolle
- Le congrès départemental des anciens sapeurs-pompiers de la Haute-Vienne
- 4<sup>ème</sup> édition de l'Alefpa Trail
- Les jumelages (Diespeck et Niederbronn-les-Bains)
- Poursuite du soutien aux associations et des animations culturelles

Les projets impactant la section investissement :

- Incertitude sur les subventions de l'Etat (notifications attendues avant juin)
- Pas de budget supplémentaire pour les CTD du Département à l'automne
- Pas de second temps pour la DETR en fin d'année
- Reversement de près de 400 000 € d'excédent d'investissement du budget eau à la Communauté de communes des Portes de Vassivière
- Restes à réaliser importants
- De nombreux projets à prioriser

Sans oublier le transfert de la compétence Eau à la CCPV qui impactera la gestion de la trésorerie ce qui demandera une vigilance accrue

Liste des RAR 2024 :

DEPENSES

RECETTES

Intitulé - Dépenses	BP 2024	CA 2024	RAR D 2024	RAR R 2024	CA2024	BP 2024	Intitulé - Recettes
Pistes Souffrangeas	430 000,00	342 920,54	87 079,46	240 793,59		240 793,59	FEDER
Rue de la République - Démolition	120 000,00	29 306,75	90 693,25	25 000,00	5 990,40	105 000,00	Subventions Etat (Fonds Vert) + CD87
Rue des Ursulines	12 176,33		12 176,33				
Végétalisation des cours d'écoles	12 500,00	3 780,00	8 720,00	10 000,00		10 000,00	LEADER
Collégiale // Etude	64 400,00	23 115,76	33 312,28			20 000,00	DRAC
Travaux extérieurs Gare de tramway + MO	193 629,60	85 056,95	104 290,85	96 450,00		96 450,00	DETR // CD87
"rénovation" gîtes du buchou	6 162,56			1 200,00		1 200,00	CD87
Eclairage public LED	60 000,00		60 000,00	22 067,61		23 227,22	SEHV // CD87
Voirie 2024	207 800,00	13 764,00	91 680,00	65 600,00	28 554,00	93 600,00	CD87
Mas Pécout+ Brenac Jeune+ La Gorce	36 546,00	20 658,00		6 050,00		6 050,00	
Skatepark		508,86		16 493,00	3 600,00	16 493,00	ANS // CD87
			487 952,17	483 654,20			

-4 297,97

Projets à prioriser pour l'établissement du BP2025 :

OPERATION	Dépenses HT	Recettes	% recettes/dépenses
Gendarmerie	35 000,00	28 000,00	80%
Rue des ursulines	277 975,00	222 380,00	80%
Aménagement paysager Rue de la République	334 480,00	173 728,00	52%
Aménagements extérieurs (Don Nicot)	200 000,00		
Achat du musée des minéraux + frais	47 000,00		
GRVC 2025	82 000,00	32 800,00	40%
Intérieur de l'aile de la mairie	458 400,00	259 760,00	56%
SSI Mairie	21 000,00	3 500,00	28%
6 logements PMR => 2026	60 000,00		
Passerelle Pré Lannaud	22 000,00	8 000,00	36%
Tables salle des fêtes	19 500,00		
Foret	40 000,00		
Parcours de santé + basket => 2026	61 306,00		
Clôtures 2 tennis => n'en prévoir qu'un = 12 000 €	23 640,00		
2 Tennis => n'en prévoir qu'un = 28 000 €	63 000,00	21 000,00	33%
Closerie	20 000,00		
Tondeuse	50 000,00		
Caserne (cuisine+parking) => 2026	21 000,00		
Vente de la parcelle EHPAD		18 196,00	
Etude intérieur Gare de Tramway			
Reversement de l'excédent d'investissement du budget eau à la comcom	403 956,64		

**D2025-27 en date du 25 mars 2025 portant approbation des conventions de délégation des services eau et assainissement de la Communauté de communes des Portes de Vassivière à la commune d'Eymoutiers :**

Madame le Maire indique que suite aux transferts des compétences assainissement et eau à la Communauté de communes des Portes de Vassivière, il est demandé de procéder à une demande de délégation des compétences transférées dans le but d'assurer la continuité du service public du aux usagers. Cette délégation est régie par des conventions qui précisent les moyens et obligations de chaque partie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la demande de délégation des compétences eau et assainissement à la commune
- Approuve le projet de convention de délégation ci-annexé
- Autorise Madame le Maire à signer cette convention.

*La délibération est approuvée à l'unanimité (18 voix).*

**D2025-28 en date du 25 mars 2025 portant approbation du programme d'investissement 2025 pour la forêt communale :**

Madame le Maire indique que le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le programme d'actions pour l'année 2025 concernant la forêt communale d'Eymoutiers. Ce programme établi par l'Office National des forêts (ONF) en vertu de l'article D 214-21 du Code Forestier porte sur un descriptif des actions à mener bien précises. Il s'agit de travaux sylvicoles et de travaux d'exploitation. Le montant total des travaux est estimé à 32 520,00 € HT et l'assistance technique associée, à 3 871,00 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le programme d'investissement forêt ci-dessous :

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)
<b>TRAVAUX SYLVICOLES EN INVESTISSEMENT (TRRE)</b>			
<input type="checkbox"/> Travaux préalables à la régénération : préparation du sol Localisation : 21.B, 30.C	3,30	HA	
<input type="checkbox"/> Protection contre le gibier - application de répulsif (sans phyto) Localisation : HA 43 gervais	2 200,00	PL	
<input type="checkbox"/> Fourniture de plants de feuillus divers Localisation : parcelle HA gervais	600,00	PL	
<input type="checkbox"/> Fourniture de plants de feuillus divers Localisation : 30.C	900,00	PL	
<input type="checkbox"/> Fourniture de plants de résineux divers Localisation : 30.C	400,00	PL	
<input type="checkbox"/> Régénération par plantation : mise en place des plants Localisation : 30.C	1 300,00	PL	
<input type="checkbox"/> Régénération par plantation : mise en place des plants en regarnis Localisation : parcelle HA gervais	600,00	PL	
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel de plantation Localisation : 30.C, 43.C	3,45	HA	
<input type="checkbox"/> Protection contre le gibier - application de répulsif (sans phyto) Localisation : 30.C, 43.C regarnis pépinière	1 900,00	PL	
<b>Sous-total</b>			<b>14 970,00 € HT</b>
<b>TRAVAUX D'EXPLOITATION</b>			
<input type="checkbox"/> Cloisonnement d'exploitation : maintenance Localisation : 10.B, 11.B, 12.A, 2.B, 6.B travaux à réaliser à partir du 15 aout 2025	29,80	HA	
<b>Sous-total</b>			<b>10 500,00 € HT</b>
<b>TRAVAUX SYLVICOLES EN INVESTISSEMENT (TRRE)</b>			
<input type="checkbox"/> Travaux préalables à la régénération : peignage de la ronce Localisation : 21.B	4,00	HA	
<b>Sous-total</b>			<b>7 050,00 € HT</b>
			<b>Total : 32 520,00 € HT</b>

- Approuve la proposition d'assistance technique de l'ONF de 3 871,00 € HT

*La délibération est approuvée à l'unanimité (18 voix).*

## D2025-29 en date du 25 mars 2025 portant ouverture et tarifs du Musée des minéraux pour la saison 2025 :

Considérant que la gestion du Musée des minéraux d'Eymoutiers revient à la commune depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, il convient de délibérer sur l'ouverture au public et pour fixer les tarifs d'entrée au Musée des Minéraux pour l'année 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide l'ouverture du Musée des minéraux de la façon suivante :
  - o Du 14/06 au 04/07/25 : ouverture les mercredi et samedi de 14h à 18h.
  - o Du 05/07 au 31/08/25 : ouverture du lundi au samedi de 14h à 18h.
  - o Du 01/09 au 20/09/25 inclus : ouverture les mercredi et samedi de 14h à 18h.
  - o Possibilité de dépassement des dates et des horaires, sur demande, pour les groupes.
  - o Les visites commentées pourront être possibles sur demande préalable les après-midis.
- Décide que le tarif d'entrée sera de 5 €,
- Décide de la gratuité pour les enfants de moins de 10 ans, les scolaires d'Eymoutiers (Ecoles du groupe scolaire Joséphine Baker et Collège Georges Guingouin), les enfants de l'ALSH du Buchou et les accompagnateurs de groupes,
  - Décide que le tarif groupe sera de 4 € par personne à partir de 9 personnes,
  - Décide que ces dispositions entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2025.

*La délibération est approuvée à l'unanimité (18 voix).*

## D2025-30 en date du 25 mars 2025 portant soutien à la motion « Stop aux violences dans la vie publique » :

Madame le Maire donne lecture de la motion de soutien co-signée par l'ADM87, AMR87 et l'AMF pour dire stop à la violence dans la vie publique en Haute-Vienne et ajoute ailleurs :



Limoges, le 20 mars 2025

### **MOTION DE SOUTIEN POUR DIRE STOP À LA VIOLENCE DANS LA VIE PUBLIQUE EN HAUTE-VIENNE**

Les élus, dans l'exercice de leur fonction, sont malheureusement de plus en plus exposés aux injures et aux agressions. Ces actes portent atteinte à leur mission de représentants de la République, les désignant ainsi comme cibles et les mettant en danger.

De la même manière, les agents des collectivités territoriales et les fonctionnaires de l'État, dans l'exercice de leurs missions, sont de plus en plus souvent pris à partie. Alors même que leur devoir de neutralité devrait les protéger de toute mise en cause, ils sont exposés à la vindicte publique.

Les récents événements survenus en Haute-Vienne, impliquant des dégradations et des mises en cause par le syndicat agricole « la Coordination rurale de la Haute-Vienne », doivent être fermement dénoncés.


Les tags insultants sur les murs de nos institutions, les attaques diffamatoires sur les réseaux sociaux, les menaces, outrages et injures sont inacceptables. **Une politique de « tolérance zéro » doit être appliquée face à ces comportements qui sapent les fondements du débat démocratique.**

En tant que présidents de l'**Association des Maires de la Haute-Vienne** et de l'**Association des Maires ruraux de la Haute-Vienne** et Vice-président de l'**Association des Maires de France**, nous condamnons fermement ces agissements contraires à l'exercice de la démocratie et exprimons notre plein soutien aux personnes injustement visées, notamment : le Directeur départemental des territoires de la Haute-Vienne et ses équipes, le Préfet et les services préfectoraux, les personnels du Conseil départemental de la Haute-Vienne et son Président et des élus.

**Nous réitérons notre soutien à l'agriculture et aux agriculteurs de notre département.** Il est essentiel que nous retrouvions collectivement le chemin d'une démocratie agricole apaisée, respectueuse et exemplaire.

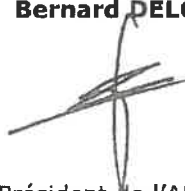
**L'intérêt général ne peut se construire dans la violence et l'invective, mais bien dans l'échange et le dialogue. Nous appelons donc chacune et chacun à la responsabilité et au respect de l'Etat de droit et des principes républicains qui doivent nous unir.**

**Philippe BARRY**



Président de l'ADM 87

**Bernard DELOMÉNE**



Président de l'AMR 87

**Guillaume GUÉRIN**



Vice-président de l'AMF

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve de la motion de soutien co-signée par l'ADM87, AMR87 et l'AMF pour dire stop à la violence dans la vie publique en Haute-Vienne et ailleurs

*La délibération est approuvée à l'unanimité (18 voix).*

A 20h15, l'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance.

A Eymoutiers, le 09 avril 2025

Le Maire

Mélanie PLAZANET



Le secrétaire

Frédéric SUDRON

